



A l'attention des :
Responsables Identitovigilance
Responsable de la DSIO
Référents applicatifs

AVIS DE SECURITE – URGENT Maincare IC

Emis le : 30/03/2023

Référence de l'avis : FSN-2023-120833

Sujet : Anomalie de planification des occurrences lors de la modification de prescription avec une fréquence tous les X jours / semaines / mois

1. Versions et établissements impactés

A partir des versions Maincare IC 10.3.X
Les établissements ayant mis en place les modules prescriptions et plan de soins.

2. Description du problème

a. Contexte :

Lors de la modification d'une prescription avec une fréquence tous les « X jours », la planification des occurrences ne prend pas en compte les occurrences précédemment planifiées. Il en résulte un non-respect temporaire de la fréquence prescrite.

b. Description :

Lors de la modification d'une prescription avec une fréquence tous les X « jours », « semaines » ou « mois », la planification des occurrences ne prend pas en compte les occurrences précédemment planifiées. Il en résulte un non-respect temporaire de la fréquence prescrite.

c. Exemple :

Soit une prescription tous les 2 jours à 11h15 à compter du 23/03 à 5h59. Les occurrences sont correctement planifiées tous les 2 jours à compter du 23/03 à 11h15.

Une modification de dosage est effectuée le 23/03 à 11h19 puis signée par le médecin. Dans ce cas, la 1^{ère} occurrence est planifiée le 24/03 puis tous les 2 jours.

Il en résulte la planification d'une occurrence 2 jours consécutifs.

Posologie	Affichées	Condensées	Cachées	Etat	21/03	22/03	23/03	24/03	25/03	26/03	27/03	28/03	29/03	30/03	31/03	01/04	02/04	03/04	04/04	05/04	06/04	07/04	
Médicaments (3)				✓																			
Quantité par prise (2)																							
LEVOTHYROXINE SODIQUE 63 µg cp (L-THYROXIN HMG 63µg CPR)																							
Orale, tous les 2 jours, 1 ug à 11:15, depuis le 23/03/2023 à 05:59, sans fin (modifié le 23/03/2023 à 11:13)																							

d. Risques potentiels pour le patient :

Risque surdosage.

3. Mesures entreprises

a. Mesures provisoires recommandées

En attendant la solution définitive, nous vous préconisons de ne pas modifier les prescriptions avec une fréquence de type « tous les X jours, semaines, mois » mais d'arrêter la prescription et la represcrire à nouveau avec la date de début d'administration souhaitée.

b. Mesures engagées par Maincare Solutions

La correction définitive sera présente à partir des versions Maincare IC 10.3.3.3 disponible à compter du 07/04/2023.

Nous restons à votre disposition si vous souhaitez des informations complémentaires.

Pour contacter votre support Maincare IC :



<https://monespace.maincare.com> (saisir votre login/mot de passe)



0825 000 454

Transmission de la fiche d'avertissement

Cet avis doit être transmis à toute personne concernée.

Veillez-vous assurer que tous les utilisateurs potentiels de votre établissement ont pris connaissance de cet avis de sécurité et des actions à réaliser.

Nous vous confirmons que l'ANSM a été informée de cet avis de sécurité.

Soyez assurés que notre priorité est la sécurité et la qualité de nos produits.

Formulaire de Réponse Client

Nous vous remercions de nous retourner ce formulaire dûment complété le plus rapidement possible et au plus tard sous 30 jours :

- Soit par mail à l'adresse support.MaincareIC@maincare.fr
- Soit par courrier à Maincare - Entité QARA - Espace France – Bât. E-F 4, voie Romaine – Canéjan - 33612 Cestas Cedex – France

1. Information de l'avis de sécurité (FSN)

Référence de l'avis : FSN-2023-120833

Date de l'avis : 30/03/2023

Produit/Nom du dispositif : MAINCARE IC

2. Détails du client

Nom de l'établissement de santé :

Adresse :

Nom du contact :

Titre ou Fonction :

Numéro de téléphone :

Email :

J'accuse réception de l'avis de sécurité référencée FSN-2023-120833 et confirme que :

- J'ai compris la notification,
- Je la transmets aux utilisateurs concernés,
- Et je prends toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre.

J'accuse réception de l'avis de sécurité référencée FSN-2023-120833 et confirme que :

- J'ai compris la notification,
- Et je ne suis pas impacté.

C'est important que votre organisme entreprenne les actions détaillées dans l'avis de sécurité et confirme bonne réception. La réponse de votre organisme constitue une preuve que nous devons surveiller au regard du suivi des actions correctives